

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 672**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 12 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant la préparation de plans et devis et d'études pour la réalisation de divers projets d'investissement pour une dépense et un emprunt de 600 000 \$ à ces fins.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 septembre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 29^e jour du mois de septembre 2025.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Giard", with a long horizontal stroke extending to the right.

M^e Marc Giard, OMA, avocat